



Dans son dernier **Flash Info**, le SNICTA dénonçait l'attitude incompréhensible de la direction des opérations (DO) vis-à-vis de l'accès des opérationnels au télétravail, notamment dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire.

Alors que le SNICTA l'interpelait depuis plusieurs semaines, la DO a enfin annoncé lors du CT DSNA du 17 décembre assouplir temporairement les règles d'accessibilité au télétravail.

Concrètement, cela signifie qu'après accord du service :

- ☀ le volume de télétravail doit être augmenté en regroupant les activités télétravaillables ;
- ☀ la borne arbitraire de 12 jours annuels maximum de télétravail fixée par la DO pour les opérationnels peut être dépassée.

Dans le contexte épidémique actuel le SNICTA se félicite que la DO ait assoupli sa position vis-à-vis du télétravail. Le SNICTA revendique néanmoins un accès plus large dans un cadre pérenne.